

Seule la parole fait foi

DISCOURS  
de  
**HERMAN VAN ROMPUY**  
Premier Ministre

Je m'exprime en tant que chrétien à titre personnel. Je ne ferai pas toujours la distinction entre l'encyclique et mes propres opinions. La 'doctrine' n'est pas un dogme.

La nouvelle encyclique du pape Benoît XVI s'inscrit dans une longue tradition, commencée avec Léon XIII en 1891. L'originalité de *Caritas in veritate* est que le pape déploie une réflexion qui lui tient à cœur en insistant sur la nécessité pour la foi et la raison de s'éclairer mutuellement sur le point de la question sociale dans un contexte de mondialisation. Cette recherche donne à l'ensemble de l'encyclique une vigueur anthropologique originale. Elle rappelle combien la question sociale aujourd'hui – celle du développement et de la mondialisation, celle du bouleversement des anciennes solidarités et des effets de crises – ne touche pas seulement la surface des procédures et des règles mais engage aussi une vision de l'homme. Là se situe la raison pourquoi l'Eglise s'intéresse aux questions économique-sociales.

Pourquoi l'Eglise s'intéresse-t-elle aux questions économiques ? Parce qu'elle s'intéresse à l'homme, à l'homme dans son intégralité, et ne sépare donc pas le matériel de l'immatériel. Contrairement à ce que l'on pense souvent, la vision du christianisme n'est pas dualiste : le dualisme qui sépare le corps de l'âme, cette dernière étant la seule qui compte, n'apparaît pas dans la Bible mais émane de la philosophie grecque. Dans la Doctrine sociale de l'Eglise, l'homme dans sa totalité, corps et âme, cœur et conscience, ainsi que sa place dans la société et la nature constituent l'axe de la pensée. Dans sa dernière encyclique, *Caritas in veritate*, Benoît XVI écrit : « Le développement authentique de l'homme concerne unitairement la totalité de la personne dans chacune de ses dimensions. »

Cela implique que la Doctrine sociale s'occupe de tout ce qui est en rapport avec l'homme, la société et la création : justice, travail, émancipation, pauvreté, santé, logement, relations sociales, paix, droits de l'homme, économie et écologie... Cette approche trouve son fondement dans la constitution pastorale *Gaudium et Spes* (23 § 5), selon laquelle « La Révélation chrétienne nous conduit à une intelligence plus pénétrante des lois de la vie sociale ».

Mais, avec Benoît XVI, l'Eglise affiche une qualification supplémentaire: elle se dit non seulement compétente pour une contribution à une meilleure compréhension et à l'amélioration de la condition humaine, mais détenant la seule bonne clé de lecture pour

cela : la « Vérité ». L'homme n'est pas sa propre référence. Sa vie a un sens profond qui lui dépasse, qui est révélé par la Vérité (pas le vérité du comment mais la vérité du pourquoi). La Vérité c'est l'Amour incarné dans le Christ et dans la Trinité. L'homme est voulu par Dieu et créé par amour. Il doit rendre l'amour à Dieu en ses prochains. L'homme n'est donc pas le produit du hasard ou de la nécessité. Il est le fruit de l'amour.

L'homme est responsable (pas de fatalité envers la technologie ou la globalisation), mais l'homme est aussi dépendant. Il obéit à cette loi de l'amour. L'homme responsable mais faible est un pécheur : il doit s'efforcer pour être bon. L'amour (et donc la vérité) est une découverte, un effort constant. L'amour n'est pas un laisser-aller. Parce que l'homme est faible, la perfection ne sera jamais de ce monde. Le monde est donc perfectible. La recherche de l'ultime organisation sociale est même dangereuse. Elle veut contraindre l'homme à devenir ce qu'il n'est pas ou ne pourra jamais devenir. « L'homme n'est ni ange ni bête, et qui veut faire l'ange fait la bête » (Blaise Pascal). L'amour est un commandement.

En d'autres termes, en portant un regard éthique, la foi chrétienne rappelle ses présupposés et perçoit les erreurs d'une pensée purement économique et confronte la conformité aux lois communément acceptée de la vie économique à l'objectif ultime de l'économie : le bonheur de l'homme et le bien-être de la société. Pour le chrétien, l'économie ne peut donc jamais être une fin en soi et le profit ne peut jamais être le bien suprême. C'est l'économie qui est au service de l'homme et non l'inverse. Le Pape tient à le rappeler par ces mots : « l'homme, la personne, dans son intégrité, est le premier capital à sauvegarder et à valoriser. En effet, c'est l'homme qui est l'auteur, le centre et la fin de toute la vie économique-sociale. »

Toutes les constructions humaines sont passagères ; elles ne peuvent donc avoir des revendications à l'égard de l'homme. Aucun régime politique, aucune organisation sociale et aucun système économique ne peut revendiquer la réalisation du salut ultime. Dans sa lettre encyclique *Centesimus annus* (1991), Jean-Paul II dénonce le danger de cette revendication : « Quand les hommes croient posséder le secret d'une organisation sociale parfaite qui rend le mal impossible, ils pensent aussi pouvoir utiliser tous les moyens, même la violence ou le mensonge, pour la réaliser. La politique devient alors une *religion séculière* qui croit bâtir le paradis en ce monde. »

Dans sa nouvelle encyclique, le pape actuel complète ces propos : « Sans la perspective d'une vie éternelle, le progrès humain demeure en ce monde privé de souffle. Enfermé à l'intérieur de l'histoire, il risque de se réduire à la seule croissance de l'avoir. L'humanité perd ainsi le courage d'être disponible pour les biens plus élevés, pour les grandes initiatives désintéressées qui exigent la charité universelle. L'homme ne se développe pas seulement par ses propres forces, et le développement ne peut pas lui être simplement offert. »

« Les messianismes prometteurs, qui sont des bâtisseurs d'illusions », selon les termes de Benoît XVI, privent, en outre, l'homme de ses responsabilités (et ce faisant de sa dignité). « Le développement humain intégral suppose la liberté responsable de la personne en des peuples : aucune structure ne peut garantir ce développement en dehors et au-dessus de la responsabilité humaine. »

C'est selon sa fonction de service que l'économie est évaluée. Les critères de mesure de cette évaluation religieuse sont la dignité humaine, la vocation de l'homme à la fraternité et les exigences de justice et de paix. Partant de ces mesures, l'Eglise formule un jugement moral dans les matières économiques et sociales. Et elle s'y résout « quand les droits fondamentaux de la personne ou le salut des âmes l'exigent », d'après la constitution pastorale *Gaudium et Spes* (76 § 5). Telle est la raison d'être de la succession d'encycliques.

L'Eglise perçoit la Doctrine sociale comme partie intégrante de sa mission d'évangélisation. « Sa doctrine sociale est un aspect particulier de la mission de vérité de l'Eglise », écrit Benoît XVI. A la lumière du message « humaniste » de l'Evangile, l'Eglise s'estime compétente en la matière. Toutefois, cette compétence se borne au plan moral. L'Eglise n'intervient pas dans les problèmes techniques pas plus qu'elle ne se prononce sur des modèles d'organisation sociale. En témoignent les propos de Benoît XVI : « L'église n'a pas de solutions techniques à offrir et ne prétend aucunement s'immiscer dans la politique des Etats ». En effet, la Doctrine sociale n'a rien d'une idéologie mais relève davantage de la théologie (la théologie morale plus particulièrement).

Si Benoît XVI porte l'attention sur un certain nombre de points concrets, il les inscrit dans une perspective théologique qui nous interroge sur le sens de l'homme et sur nos solidarités. Conformément à ses habitudes, le pape se place en réalité au-dessus de la mêlée. Benoît XVI traite de l'économie comme un théologien, son encyclique est comparable à un texte de morale économique.

En revanche, la Doctrine sociale de l'Eglise entretient bel et bien un dialogue avec la philosophie et les sciences sociales. La Doctrine sociale est née – ou, pour être plus précis, a entamé le début de son développement – à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, en confrontation d'une part avec la réalité économique et surtout, les conséquences sociales désastreuses de l'industrialisation et, d'autre part, avec les réponses radicales données en la matière par le marxisme. Fondée sur le respect de la dignité humaine, laquelle sous-entend un même degré de liberté et de justice, et sur la nécessité de solidarité et de réconciliation sociale, la Doctrine sociale de l'Eglise rejeta tant la vision « libérale » du marché libre que l'option « socialiste » pour la lutte des classes. La première néglige la justice sociale, la seconde bouleverse les relations sociales. Ces deux « excès » constituent, par ailleurs, une atteinte à la dignité humaine : le motif du profit à l'état pur réduit l'homme (en l'espèce, l'ouvrier) à un moyen de production, la théorie des classes ôte à l'homme son caractère individuel (sa personnalité).

L'évolution de la Doctrine sociale de l'Eglise durant les 118 dernières années peut être considérée comme une actualisation permanente des postulats de départ, lesquels ont été adaptés aux « circonstances sans cesse nouvelles » de la réalité économique, sociale et politique.

Le titre *Rerum novarum* de la première encyclique sociale datant de 1891 s'inscrit, aujourd'hui encore et plus que toute autre encyclique sociale, dans la droite ligne de cette signification : en effet, il s'agit toujours de « choses nouvelles » : l'industrialisation en 1891, la mondialisation en 2009. A l'instar de Léon XIII qui, dans *Rerum novarum*, ne rejette pas l'industrialisation comme telle, Benoît XVI ne rejette pas, dans *Caritas in veritate*, la mondialisation : « La mondialisation, a priori, n'est ni bonne ni mauvaise. Elle sera ce que les personnes en feront. »

Chaque nouvelle encyclique sociale est, en quelque sorte, une lecture des signes du temps. Chaque encyclique sociale actualise les concepts de la réflexion religieuse à la lumière des nouvelles circonstances dans lesquelles évoluent la société et le monde. Aussi assistons-nous à la résurgence systématique des mêmes concepts : solidarité, personnalisme, subsidiarité, justice sociale ...

Benoît XVI se réfère, lui aussi, à ces principes, en particulier à celui de la subsidiarité. Ce n'est pas un hasard puisque la subsidiarité a fait sa première apparition après la grande crise financière de 1929, le krach de Wall Street, dans l'encyclique sociale *Quadragesimo anno* (1931). Avec comme toile de fond la crise financière actuelle, Benoît XVI écrit : « Le principe de subsidiarité doit être étroitement relié au principe de solidarité et vice-versa, car si la subsidiarité sans la solidarité tombe dans le particularisme, il est également vrai que la solidarité sans la subsidiarité tombe dans l'assistanat qui humilie celui qui est dans le besoin. »

Le principe de subsidiarité est contraignant, chaque homme devant avoir la chance d'apporter sa contribution à la construction du bien-être et de la prospérité. La question difficile est cependant de savoir comment nous pouvons, aujourd'hui, réaliser ce principe au sein d'une Europe unifiée et dans un monde globalisé, où de plus en plus de décisions sont prises à un haut niveau inaccessible pour l'homme concret, sachant que, pourtant, elles sont déterminantes pour le bien-être et la prospérité de son environnement, de son travail et de sa responsabilité.

Le pape n'a pas de réponse mais il affirme que « la *gouvernance* de la mondialisation doit être de nature subsidiaire, articulée à de multiples niveaux et sur divers plans qui collaborent entre eux. La mondialisation réclame certainement une autorité, puisque est en jeu le problème du bien commun qu'il faut poursuivre ensemble ; cependant cette autorité devra être exercée de manière subsidiaire et polyarchique pour, d'une part, ne pas porter atteinte à la liberté et, d'autre part, pour être concrètement efficace ».

L'objectif à atteindre est un humanisme qui satisfait aux préceptes du dessein d'amour de Dieu, un humanisme intégral et solidaire, capable de créer un nouvel ordre social,

économique et politique, lequel doit se fonder sur la dignité et la liberté de l'être humain et se réaliser dans la paix, la justice et la solidarité.

Benoît XVI écrit : « L'augmentation massive de la pauvreté au sens relatif, non seulement tend à saper la cohésion sociale et met ainsi en danger la démocratie, mais a aussi un impact négatif sur le plan économique à travers l'érosion progressive du *capital social*, c'est-à-dire de cet ensemble de relations de confiance, de fiabilité, de respect des règles, indispensables à toute coexistence civile. »

Dans cette optique, la Doctrine sociale voit en la Déclaration universelle des Droits de l'Homme « un jalon sur la voie du progrès moral » (Jean-Paul II). En outre, les Droits de l'Homme trouvent leurs fondements dans la dignité humaine en tant que personne unique dotée de responsabilités, une dignité qui revient à tous les hommes, de manière universelle et dans une même mesure. Cela implique que ces droits soient également assortis de devoirs.

C'est pourquoi Benoît XVI a dénoncé, le 4 mai 2009, lors de sa rencontre avec l'Académie Pontificale des Sciences sociales, le contraste scandaleux « entre l'attribution égale (théorique) des droits et l'accès inégal aux moyens de jouir de ces droits. », sachant qu'un cinquième de l'humanité souffre aujourd'hui de la faim.

Ces devoirs peuvent être résumés en un seul mot : la solidarité. Un devoir qui trouve sa source dans le droit à l'égale dignité de tous les êtres humains, une dignité partagée donc. Outre la liberté, emblème du principe individuel, la solidarité représente le principe social de notre organisation sociale. La Doctrine sociale de l'Eglise place la solidarité au cœur de sa pensée, cette solidarité qui est une expression de la nature sociale de l'homme et doit être transformée en une structure de solidarité.

C'est ici que le monde politique, qu'il relève de l'échelon national ou international, a un rôle important à jouer. En effet, il existe un lien intense entre la solidarité et le bien-être général, entre la solidarité et la destination universelle des biens, entre la solidarité et la paix.

Par conséquent, le bien-être général, la raison et le but qui justifient le fait que l'homme dispose non seulement de droits mais aussi de devoirs, représente pour la Doctrine sociale de l'Eglise plus que la somme de tous les bien-être particuliers. « C'est le bien de nous tous », avance le pape. Le bien-être général ne se concrétise pas spontanément si chacun poursuit son propre bien-être (la Main invisible n'existe pas). Ce qui veut dire que la responsabilité du bien-être général incombe à la fois aux individus et à l'Etat.

L'Eglise considère d'ailleurs le bien-être général comme la raison d'être du pouvoir politique. C'est pourquoi l'Etat a la mission et le devoir de créer un cadre juridique adéquat pour régler les relations économiques dans la perspective du bien-être général.

Et ce bien-être général n'est, lui non plus, pas une fin en soi : il est fonction de la dignité humaine et de la préservation de la création.

Le pouvoir politique doit garantir une vie en communauté structurée et honnête, dans le respect de l'indépendance de l'individu et l'optique du bien-être général. Plus que son prédécesseur Jean-Paul II qui comme Polonais a connu l'impact massif et destructif de l'État dans la vie économique et était assez restreint envers un plus grand rôle de l'État, Benoît XVI plaide en faveur d'un état qui intervient dans le marché.

Il reconnaît néanmoins que, de nos jours, les possibilités de l'Etat sont limitées : « A notre époque, l'État (national) se trouve dans la situation de devoir faire face aux limites que pose à sa souveraineté le nouveau contexte commercial et financier international, marqué par une mobilité croissante des capitaux financiers et des moyens de productions matériels et immatériels. Ce nouveau contexte a modifié le pouvoir politique des États. »

La participation et la coresponsabilité sont essentielles. L'encyclique sociale *Centesimus annus* (1991) abordait explicitement le concept de démocratie : « Une démocratie authentique n'est possible que dans un Etat de droit et sur la base d'une conception correcte de la personne humaine ». L'Eglise considère comme l'une des plus grandes menaces des démocraties modernes le relativisme éthique lequel suppose que n'existent ni critères objectifs ni critères universels s'agissant de la hiérarchie des valeurs.

Selon la Doctrine sociale, la communauté politique est au service de la société civile dont elle est née. Cette société civile représente l'ensemble des relations et des biens, culturels ou associatifs, qui sont relativement indépendants de la politique et de l'économie. L'Etat – la communauté politique – doit veiller à un cadre juridique permettant aux acteurs sociaux (sociétés, associations, organisations, etc.) d'exercer leurs activités en toute liberté ; il doit être prêt à intervenir, en cas de besoin et conformément au principe de subsidiarité, afin que l'interaction entre la liberté d'association et la vie démocratique puisse prendre la direction du bien-être général.

Dans l'intérêt de ce bien-être général, l'Eglise parle de la destination universelle des biens (ce qui ne veut pas dire que la propriété privée serait interdite mais bien qu'elle est subordonnée et qu'elle doit contribuer au bien-être général). Dieu a, en effet, légué la Terre à l'ensemble du genre humain, à savoir aux générations actuelles et à celles de demain. En découle le principe de l'intendance : la Terre ne nous appartient pas, nous avons reçu la création à titre de prêt.

Cette destination universelle invite à l'élaboration d'une vision économique qui garde à l'esprit justice et solidarité et offre à chaque être humain la possibilité d'un développement intégral. En ce sens, chaque homme a le droit à la propriété privée puisqu'elle lui apporte la liberté et l'autonomie nécessaires pour s'émanciper et se

réaliser. Ce droit à la propriété privée est également assorti d'un devoir, la propriété privée étant subordonnée à la destination universelle des biens.

Celui qui possède ne doit pas seulement prêter attention à ceux qui ne possèdent pas (les pauvres, les nécessiteux). Il convient, en outre, que la propriété privée revête une fonction économique (investir dans l'économie). « Les richesses remplissent leur fonction de service à l'être humain quand elles sont destinées à prodiguer des bienfaits aux autres et à la société », d'après le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.

La liberté et l'initiative constituent des valeurs fondamentales et des droits inaliénables qu'il y a lieu de promouvoir, précisément pour parvenir à dispenser ses bienfaits aux autres. Or, cela signifie également que pour l'Église catholique, la propriété n'est pas une fin en soi mais un moyen, un moyen d'autonomie et un moyen de solidarité.

Le profit est l'objectif légitime de toute entreprise économique. S'il démontre la bonne santé de l'entreprise, pris isolément, il ne fournit cependant pas la preuve que l'entreprise sert correctement la société. Le profit doit être en équilibre avec la protection de la dignité des hommes qui sont au service de l'entreprise. Le marché libre, l'instrument le plus efficace pour la production et la distribution de biens et de services, ne peut être dissocié des objectifs sociaux.

Telles sont les limites de la pensée économique de marché. Dans la dernière encyclique *Caritas in veritate*, l'on peut lire : « L'activité économique ne peut résoudre tous les problèmes sociaux par la simple extension de la logique marchande. Celle-là doit viser la recherche du bien commun, que la communauté politique d'abord doit aussi prendre en charge. (...) L'Église a toujours estimé que l'agir économique ne doit pas être considéré comme antisocial. Le marché n'est pas de soi, et ne doit donc pas devenir, le lieu de la domination du fort sur le faible. (...) La sphère économique n'est, par nature, ni éthiquement neutre ni inhumaine et antisociale. Elle appartient à l'activité de l'homme et, justement parce qu'humaine, elle doit être structurée et organisée institutionnellement de façon éthique. Le grand défi qui se présente à nous, qui ressort des problématiques du développement en cette période de mondialisation et qui est rendu encore plus pressant par la crise économique et financière, est celui de montrer, au niveau de la pensée comme des comportements, que non seulement les principes traditionnels de l'éthique sociale, tels que la transparence, l'honnêteté et la responsabilité ne peuvent être négligées ou sous-évaluées, mais aussi que dans les relations marchandes, le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité, peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale. C'est une exigence de l'homme de ce temps, mais aussi une exigence de la raison économique elle-même. C'est une exigence conjointe de la charité et de la vérité. »

Ce postulat chrétien est, par conséquent, une critique acerbe, voire une condamnation, de l'économie virtuelle du marché financier de ces dernières années qui ne voyait plus en l'argent un moyen mais purement et simplement une fin et qui nous a plongé dans la

crise que nous connaissons. Par ces mots, l'Eglise ne condamne pas le marché financier international en tant que tel, car sans système adéquat, nous n'aurions connu ni cette croissance économique, ni les investissements massifs des dernières décennies. La mondialisation de l'économie contraint, par ailleurs, les pays à une collaboration internationale.

La critique de l'Eglise a pour cible l'économie financière qui est devenue une fin en soi, sans prestation de services et sans production. Née comme un moyen, elle a évolué en une fin et c'est en cela qu'elle va mener à la crise (ce qui s'est d'ailleurs passé).

Dans *Sollicitudo rei socialis* (1987), le précédent pape annonçait cette crise : « Une économie financière qui est une fin en soi est destinée à contredire ses finalités, car elle se prive de ses propres racines et de sa propre raison constitutive, et par là de son rôle originel et essentiel de service de l'économie réelle et, en définitive, de développement des personnes et des communautés humaines. »

C'est pour cette raison que Jean-Paul II estimait que la communauté internationale devait jouer un rôle déterminant sur le terrain financier afin de réguler les processus en fonction de cette fin et du bien-être général. Il plaidait pour « une dimension politique, opérationnelle et mondiale visant à permettre d'orienter les processus en cours à la lumière de paramètres moraux.

Sur fond de crise, Benoît XVI va encore plus loin : il plaide en faveur d'un nouveau gouvernement politique mondial. A la fin de son encyclique, il réitère à cet effet l'appel autrefois lancé par Jean XXIII (*Pacem in terris*, 1963) pour une révision urgente du fonctionnement des Nations Unies : « Pour le gouvernement de l'économie mondiale, pour assainir les économies frappées par la crise, pour prévenir son aggravation et de plus grands déséquilibres, pour procéder à un souhaitable désarmement intégral, pour arriver à la sécurité alimentaire et à la paix, pour assurer la protection de l'environnement et pour réguler les flux migratoires, il est urgent que soit mise en place une véritable *Autorité politique mondiale* telle qu'elle a déjà été esquissée par mon Prédécesseur, le bienheureux Jean XXIII.

Toute la vie économique moderne est une actualisation du devoir biblique de « cultiver et de conserver la terre ». La première signification de ce message est que le travail n'est ni une punition, ni une malédiction mais qu'il est source de conditions de vie dignes, la seconde est que le travail a une priorité par rapport au capital. Le travail est un devoir, ce faisant, nous développons l'humanité et le travail affermit l'identité de l'homme, afin qu'il puisse devenir maître de la Terre.

Le devoir de travailler appelle, en conséquence, le devoir pour l'employeur de veiller à un juste salaire et à des conditions de travail dignes pour que chaque homme puisse exercer sa maîtrise sur les choses et mener une vie agréable. Le pape demande, plus particulièrement, que l'accent soit mis sur la famille, thème déjà prioritaire dans la première encyclique *Rerum novarum* (1891).

La vie de famille ne peut être sacrifiée sur l'autel de l'économie, économie qui doit demeurer au service des familles. Cette exigence de l'Eglise d'atteindre l'équilibre entre travail et famille constituait déjà la trame de la première encyclique sociale *Rerum novarum* (1891) et doit, aujourd'hui, être actualisée dans le contexte de l'économie mondiale (délocalisation, immigration, mécanisation, informatisation, flexibilité...). Dans cet ordre d'idées, l'Etat a le devoir et la responsabilité de mener une politique active en matière d'emploi.

Dans un monde globalisé également, il convient de placer à l'avant-plan le fait que l'homme est sujet de travail (la personne est la mesure du travail) et que le travail ne peut à aucun moment être considéré comme une marchandise ou un élément impersonnel de l'organisation productive. Aujourd'hui plus encore qu'hier, le travail revêt une dimension sociale : le travail est plus que jamais une question de collaboration, le travail pour les autres (la plupart du temps, l'on ne travaille pas directement pour sa subsistance propre).

De par son caractère subjectif et personnel, le travail est supérieur à tout autre facteur de l'économie et de la productivité, en particulier au capital. Précisément en ces temps de flexibilisation et de mondialisation, il faut retenir que la principale ressource aux mains de l'homme, c'est l'homme lui-même.

Cette nouvelle situation de l'économie mondialisée a posé de nouveaux défis à la solidarité et à la question sociale (l'actuelle « *res novae* ») : de nouvelles formes de production, la flexibilité, la requalification, une autre organisation du travail, qui sont la conséquence d'une économie qui passe du stade d'économie industrielle à celui d'économie de services et de la connaissance.

Le risque est grand qu'une large part du travail classique ne trouve plus sa place dans la nouvelle économie et que la dimension subjective du travail soit abandonnée, sous la pression notamment de l'évolution technologique qui menace d'évincer le travail mais aussi, ce faisant, de considérer le travail avec moins d'égards et donc, de subordonner l'homme à la technique.

Benoît XVI écrit : « La technique permet de dominer la matière, de réduire les risques, d'économiser ses forces et d'améliorer les conditions de vie. Elle répond à la vocation même du travail humain: par la technique, œuvre de son génie, l'homme reconnaît ce qu'il est et accomplit son humanité. (...) La technique n'est jamais purement technique. Elle manifeste l'homme et ses aspirations au développement, elle exprime la tendance de l'esprit humain au dépassement progressif de certains conditionnements matériels. Le développement technologique peut amener à penser que la technique se suffit à elle-même, quand l'homme, en s'interrogeant uniquement sur le *comment*, omet de considérer tous les *pourquoi* qui le poussent à agir. C'est pour cela que la technique prend des traits ambigus. Née de la créativité humaine comme instrument de la liberté de la personne, elle peut être comprise comme un élément de liberté absolue, liberté

qui veut s'affranchir des limites que les choses portent en elles-mêmes. Le processus de mondialisation pourrait substituer la technologie aux idéologies, devenue à son tour un pouvoir idéologique qui expose l'humanité au risque de se trouver enfermée dans un a priori d'où elle ne pourrait sortir pour rencontrer l'être et la vérité. »

Dans le contexte de la mondialisation également, nous devons veiller à une juste hiérarchie des valeurs tout en nous assurant que l'activité économique et le progrès matériel restent au service de l'homme et de la société, guidés par un humanisme intégral et solidaire. Le pape actuel s'oppose au fatalisme « à l'égard de la mondialisation, comme si les dynamiques en acte étaient produites par des forces impersonnelles anonymes et par des structures indépendantes de la volonté humaine. Derrière le processus le plus visible se trouve la réalité d'une humanité qui devient de plus en plus interconnectée. Celle-ci est constituée de personnes et de peuples auxquels ce processus doit être utile et dont il doit servir le développement, en vertu des responsabilités respectives prises aussi bien par des individus que par la collectivité. Le dépassement des frontières n'est pas seulement un fait matériel, mais il est aussi culturel dans ses causes et dans ses effets. Si on regarde la mondialisation de façon déterministe, les critères pour l'évaluer et l'orienter se perdent. C'est une réalité humaine et elle peut avoir en amont diverses orientations culturelles sur lesquelles il faut exercer un discernement.

Et cela s'accompagne du respect de la nature. Si l'homme est maître de la nature, il ne peut en disposer arbitrairement. La nature ne peut faire l'objet d'une réduction utilitariste, mais pas question non plus de la faire prévaloir sur la personne humaine et de l'absolutiser. Benoît XVI n'hésite pas en particulier en jeter une pierre dans le jardin des écologistes, quand il juge que « considérer la nature comme plus importante que la personne humaine elle-même est contraire au véritable développement ».

La protection de l'environnement est un défi posé à toute l'humanité car il s'agit d'un bien collectif pour les générations d'aujourd'hui et de demain. L'avenir de notre planète et de l'humanité dépend de ce que nous faisons aujourd'hui. L'écrivain suisse Denis de Rougemont notait dans son livre *L'avenir est notre affaire* (1977) : « Hier nous pouvions encore partir du passé pour juger le présent en même l'avenir... Aujourd'hui, nous devons partir de l'avenir. »

L'ensemble de la Doctrine sociale de l'Eglise s'inscrit dans le droit fil de la protection de la vie, autrement dit de la création dans son ensemble et de l'homme. Pour le pape, l'attention accordée à l'homme (en ce compris le respect de la vie et l'opposition à la manipulation génétique) est indissociable de la protection de l'environnement et de la préservation de la création. L'homme en est lui-même responsable. Dans ce sens Benoît XVI prolonge l'enseignement de Jean-Paul II dans *Centesimus annus* qui rappelait: « Quand l'écologie humaine est respectée dans la société, l'écologie proprement dite en tire aussi avantage. » Finalement, tout dépend de l'homme et de ses actes.

Le but ultime de la Doctrine sociale de l'Eglise est la promotion d'une « civilisation de l'amour ».

La nouvelle encyclique *Caritas in veritate* se rallie en cela à la pensée du « développement intégral et authentique de l'homme » (une notion qui doit beaucoup au philosophe Jacques Maritain, défenseur d'une [philosophie chrétienne](#) fondée sur l'expérience et la raison, et au dominicain Louis-Joseph Lebret, pionnier du développement). Le pape Paul VI l'a développée dans son encyclique *Populorum progressio* (1967), laquelle, selon le pape actuel, « mérite d'être considérée comme l'encyclique *Rerum novarum* de l'époque contemporaine ». Benoît XVI fait de nombreuses références à l'encyclique de 1967 ainsi qu'à d'autres textes de Paul VI pour étudier, à la lumière de sa pensée, les « nouvelles questions » de la mondialisation, de la protection de l'environnement, du développement durable, du système financier et des conséquences économiques et sociales de la mondialisation. « Il faut évaluer les multiples termes dans lesquels se pose aujourd'hui, à la différence d'alors, le problème de développement », dit Benoît XVI.

L'être humain (le principe personnaliste) est au cœur de cette réflexion mais dans la pleine conscience que l'homme est un « pécheur » qui a droit au salut. Plutôt que de se fonder sur la 'faisabilité', la Doctrine sociale de l'Eglise se réfère au caractère 'perfectible'. La différence réside dans le fait que, dans le cas de la faisabilité, une élite ou une autorité peut déterminer ce qu'on attend de l'homme, tandis que, dans le cas de la perfectibilité, c'est la conscience humaine qui est sollicitée.

Au fond, rien n'est mauvais en soi. Ni la finance, ni le marché, ni la mondialisation. Seules sont perverses les passions qui nous poussent à 'absolutiser' tel ou tel mécanisme, dans une logique de pur profit. Inversement, seul est authentiquement bon ce qui conduit au 'développement humain intégral'.

Avec plus de vigueur encore que ses prédécesseurs, le pape actuel fait appel à la conscience personnelle et à la révolution personnelle. A ses yeux, aucune justice sociale et économique n'est possible sans moralité individuelle. Sans équilibre intérieur, pas d'équilibre dans la société, telle est sa thèse. En découle le concept de « caritas », la charité, qu'il place au centre de sa pensée. Ce qui, de prime abord, peut paraître étrange puisque nous sommes bien plus habitués, s'agissant de problèmes sociaux, d'utiliser le concept de « justice ».

La charité qui a surtout trait à la vie personnelle et aux relations personnelles, Benoît XVI la relie également aux macro-relations des mondes politique et économique. Il est convaincu que c'est précisément le manque de charité qui nous a menés à l'actuelle crise économique et financière : l'égoïsme a isolé la réalisation de bénéfices des autres fins de l'économie, anéantissant la prospérité et créant la pauvreté.

Cette « attitude égocentrique », le pape la retrouve non seulement dans l'absence de charité mais aussi dans l'illusion de l'autodétermination et la prétention de la faisabilité. Il écrit que l'homme moderne se fourvoie lorsqu'il pense qu'il peut, à lui seul, orchestrer sa vie et la société. Quiconque doit ou veut gagner absolument tout seul perd de vue l'intérêt général (de la société, du monde, de la nature et de la famille humaine). Lorsque les systèmes économiques, sociaux ou politiques reposent sur les idées de faisabilité et d'autodétermination, ils mettent à mal la véritable liberté des hommes.

Le pape écrit : « La vérité qui, à l'égal de la charité, est un don, est plus grande que nous (...) Parce qu'elle est un don que tous reçoivent, la charité dans la vérité est une force qui constitue la communauté, unifie les hommes de telle manière qu'il n'y ait plus de barrières ni de limites. Nous pouvons par nous-mêmes constituer la communauté des hommes, mais celle-ci ne pourra jamais être, par ses seules forces, une communauté pleinement fraternelle ni excéder ses propres limites, c'est-à-dire devenir une communauté vraiment universelle : l'unité du genre humain, communion fraternelle dépassant toutes divisions... »

Benoît XVI, qui pour ce faire s'est inspiré de Saint-Augustin, se présente dans cette encyclique davantage comme un théologien que ses prédécesseurs. En adoptant ce ton théologique très marqué, très spirituel de temps à autre, la nouvelle encyclique sociale risque d'avoir un poids politique moindre. Peut-être est-ce précisément de ce ton spirituel dont le monde d'aujourd'hui a besoin.»

Il faut reconnaître, la seule option qui s'impose est une nouvelle synthèse humaniste qui sera capable de remédier à la complexité et à la gravité dont la planète prend enfin conscience pour le moment.

Cette encyclique est une contribution pour parvenir à cette nouvelle synthèse. J'ai essayé de faire la synthèse de cette tentative de synthèse.

oOo